https://www.acdn.net/spip/spip.php?article729

Nucléaire civil : le Président de la République répond au Président d'ACDN

- Accueil - Actualités - Articles d'actualité -

Date de mise en ligne : mardi 14 février 2012

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Le Président d'ACDN avait écrit le 19 janvier 2012 au Président de la République : Honneur et liberté pour les inculpés de Greenpeace !

Voici la réponse de son Chef de cabinet.

Le Chef de Cabinet

du Président de la République

à
Monsieur Jean-Marie MATAGNE

Président de l'Action des Citoyens
pour le Désarmement Nucléaire

31 rue du Cormier
17100 SAINTES

Paris, le 8 février 2012

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance que vous lui avez adressée et m'a confié le soin de vous répondre. Soyez assuré qu'il considère que l'énergie nucléaire est indissociable du plus haut niveau de sécurité.

Sous l'impulsion du Chef de l'État, le Premier ministre a ainsi demandé au Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) de réaliser, avec l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), un audit de notre parc nucléaire civil et militaire, portant sur les risques d'inondation, de séisme, de perte des alimentations électriques et des moyens de refroidissement, ainsi que sur la gestion opérationnelle des accidents graves.

Ces audits, auxquels les organisations syndicales ont été associées, ont porté sur l'ensemble des installations nucléaires et non sur les seules centrales nucléaires. Ils ont concerné la totalité des facteurs qui contribuent à la sûreté, y compris l'organisation du travail entre l'exploitant et ses partenaires industriels.

L'ASN a récemment rendu les conclusions de cet audit confirmant la sûreté de notre parc nucléaire et prescrivant un ensemble de mesures permettant de la renforcer davantage. Comme le Chef de l'État l'a indiqué, les avis rendus par l'ASN seront intégralement suivis et il veillera personnellement, en liaison avec son Gouvernement, à ce que toutes les demandes formulées par l'ASN soient respectées dans le calendrier prévu.

Tels sont les éléments d'information que le Président de la République souhaitait porter à votre connaissance afin de répondre à vos préoccupations.

Copyright © www.acdn.net

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume LAMBERT

Commentaire

D'après l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) dans son Avis N° 2012-AV-0139 rendu public le 3 janvier 2012, *« la catastrophe survenue à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi confirme que, malgré les précautions prises pour la conception, la construction et le fonctionnement des installations nucléaires, un accident ne peut jamais être exclu. »*

En 1975, le bulletin édité par le service des relations publiques d'EDF affirmait que le risque de fissures dans les tuyauteries du circuit primaire était du même ordre de probabilité que celui de la chute d'une grosse météorite sur la centrale.

Le risque d'accident grave était chiffré à 1 par million d'années pour un réacteur. Pour un accident encore plus grave (type Tchernobyl), la probabilité tombait à 1 par milliard d'années et par réacteur.

Pourtant, tôt dans la vie des réacteurs il a été établi que l'oxydation de certains composants en acier constituait une source d'inquiétude vis-à-vis de la sûreté (Contrôle juin 1999).

En 1970, le rapport « Wash 1400 » dit « Rapport Rasmussen » composé de plus de 3000 pages était établi sur la sûreté du parc de réacteurs américains. Il présentait une probabilité calculée de fusion du coeur d'un réacteur à eau sous pression (REP) de l'ordre de un sur dix mille/an. Cette probabilité ramenée à notre parc conduirait à un risque de 5,8 sur 100 sur dix ans.

En 1983, EDF réévaluait (en interne et confidentiel) ce chiffe à 1,8 /100 pour le parc sur les dix ans à venir (ce parc était de 48 réacteurs contre 58 aujourd'hui). Ceci faisait écrire à l'Inspecteur Général pour la Sûreté Nucléaire à EDF, P. Tanguy, que la probabilité d'un accident grave « sur une des tranches du parc français dans les dix ans à venir peut être de quelques pour-cent » (*Science et Vie* 1990).

Suite à la communication de cette information par *le Canard Enchaîné,* EDF démentait en affirmant que le risque n'était que de quelques pour mille. P. Tanguy pour sa part maintenait son chiffre (*Le Canard,* 21.02.90).

(NB : Ce qui précède, depuis "En 1975..." est emprunté à un document dont nous avons perdu la source.)

Dans les faits, en 32 ans, trois accidents majeurs se sont produits dans le monde : Three Mile Island, USA (1979) ; Tchernobyl, URSS (1986) ; Fukushima, Japon (2011). Un autre a failli se produire **en France le 27 décembre 1999,** quand, sous l'effet de la tempête Martin, plus de 100 000 mètres cube d'eau de la Gironde ont inondé deux des réacteurs de la centrale du Blayais, qui est passée "très près de l'accident majeur" (*Sud Ouest,* 5.01.2000).

Les mesures prescrites par l'ASN et l'IRSN portant sur
"les risques d'inondation, de séisme, de perte des alimentations électriques et des moyens de refroidissement, ainsi que sur la gestion opérationnelle des accidents graves" en vue de *"renforcer davantage la sûreté de notre parc nucléaire"*, le tout pour au moins 10 milliards d'Euros supplémentaires, prouvent que ce parc en avait besoin, et que, comme le dit l'ASN, **"un accident ne peut jamais être exclu".**

Copyright © www.acdn.net

Les Japonais l'ont compris à leurs dépens. Sur leurs 54 réacteurs, il n'en reste plus aujourd'hui, moins d'un an plus tard, que 3 (trois) en fonctionnement.

Mais la France n'a pas encore eu son accident majeur. Il suffit de l'attendre, et nous changerons de politique.

Copyright © www.acdn.net